



COMMUNE D'ANDRES

Conseil municipal du 18 mars 2025 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 mars à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 12 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, LAPORTE Christian, LEBAS Cédric, MOUCHON Claudine, RÉNIER Stéphane, REYNOUDT Marie, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony, VANHAECKE Mathilde. (14/19)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : BLANQUART Frédéric (pouvoir à GLORIAN Christiane), HÉNAULT Ludivine (pouvoir à REYNOUDT Marie), MATRINGHEN Myriam (pouvoir à VALENTIN Anthony), QUENETTE Palmire (pouvoir à TURPIN Allan), RÉNIER Antoine (pouvoir à RÉNIER Stéphane). (05/19)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : (00/19)

Secrétaire de séance : RÉNIER Stéphane

Auxiliaire du secrétaire de séance : GUÉGAN Dorothée

Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès-verbaux du 27 août 2024, 31 octobre 2024 et 19 décembre 2024.
- 2) Vote du compte de gestion 2024 (délibération)
- 3) Vote du compte administratif 2024 et affectation des résultats (délibérations)
- 4) Présentation du budget prévisionnel concernant l'exercice 2025
- 5) Attribution de la maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de l'église Saint Jean-Baptiste (délibération)
- 6) Validation de la numérotation des emplacements des concessions funéraires au cimetière (délibération)
- 7) Création d'une commission municipale éphémère pour l'attribution des concessions au cimetière (délibération)
- 8) Demande de subvention (DETR et Fonds vert) dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (délibération)
- 9) Demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant la semaine de la bienveillance (délibération)
- 10) Révision des modalités de prêt concernant de location de la salle des fêtes (délibération)
- 11) Financement du feu d'artifice lors du week-end de la ducasse (délibération)
- 12) Proposition de renouvellement des illuminations de Noël (délibération)
- 13) Proposition d'achat de tables de ping-pong (délibération)
- 14) Proposition de signature de la convention modifiée relative à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) auprès du Centre De Gestion du Pas-de-Calais (délibération)
- 15) Proposition de signature de la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés auprès du C.D.G du Pas-de-Calais (délibération)
- 16) Proposition de signature de la convention modifiée du service mutualisé pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'Application du Droit des Sols (ADS) (délibération)
- 17) Renouvellement de l'adhésion à l'association « Gamins exceptionnels » (délibération)
- 18) Adhésion à Ciné ligue Hauts-de-France (délibération)

- 19) Dotation de matériel de la CCPO à la commune d'Andres (délibération)
- 20) Désignation de « zones d'accélération » des énergies renouvelables (délibération)
- 21) Demande de subvention dans le cadre du projet de réhabilitation d'une salle de classe en salle d'art
- 22) Point sur le déroulement de l'accueil de loisirs du mois de février 2025 et proposition d'un passage définitif en journée complète d'animation (délibération)
- 23) Communiqué du Maire
- 24) Questions diverses

Préambule

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points urgent à l'ordre du jour :

-Demande de subventions (DETR et fonds vert) dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux

- Demande de subvention dans la cadre du projet de réhabilitation d'une salle de classe en salle d'art.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'ajout de ces deux points urgents.

1) Approbation du procès-verbal du 27 août 2024, 31 octobre 2024 et 19 décembre 2024

Délibération afférente : néant

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 27 août 2024. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 31 Octobre 2024.

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 31 octobre 2024. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE avec 17 voix POUR et 02 ABSTENTIONS le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2024.

Abstentions de : FONTAINE Joël et LEBAS Cédric.

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal rédigé suite à la réunion du 19 décembre 2024. Monsieur Le Maire propose de passer à l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE avec 16 voix POUR et 03 ABSTENTIONS le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2024.

Abstentions de : FONTAINE Joël, LEBAS Cédric et VALENTIN Anthony

2) Vote du compte de gestion 2024

Délibération afférente : DEL 01-2025

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible de voter le budget de 2025 aujourd'hui car nous ne possédons pas encore les dotations de l'État. Madame Christiane GLORIAN s'interroge sur la date butoir pour laquelle le budget municipal devra être voté. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit du 15 avril.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET concernant le réalisé de l'exercice 2024.

Monsieur Olivier CADET expose **les dépenses de fonctionnement**. Il indique qu'une première ébauche du budget a été élaborée en commission des finances. S'agissant des dépenses de fonctionnement, le montant global s'élève à 893 853,36€ alors que le budget prévu était de 863 199€. Pour comparaison, l'année précédente, les dépenses de fonctionnement s'étaient élevées à 845 775€.

Monsieur Olivier CADET signale que l'augmentation d'environ 48 000 euros provient des dépenses de personnel soit deux absences de longue durée et le maintien d'un agent supplémentaire dont le contrat PEC a été transformé en CDD depuis l'année dernière. A cela s'ajoute une augmentation liée aux points d'indice.

S'agissant des charges à caractère général, elles restent globalement stables : 308 423.92 euros pour 2024. On constate une hausse des dépenses d'énergie liée à l'utilisation du bâtiment périscolaire sur une année complète mais aussi une augmentation des subventions à la vie associative. L'utilisation plus intensive des bâtiments entraîne également un surcroît de dépense de chauffage.

Concernant la voirie et les réseaux, Monsieur Olivier CADET indique que les dépenses s'élèvent à environ 33 000 euros, dont 14 000 euros pour OPUR (entretien de la rue de la Rivière et curage des fossés). Il ajoute que 7 000 euros ont été engagés pour le comblement des nids-de-poule et 2 000€ pour des travaux réalisés suite aux inondations. Il est à noter qu'un reste à réaliser de 32 000 euros concerne le diagnostic du réseau d'eau pluvial (dépense qui sera budgétisée sur 2025).

Monsieur Olivier CADET informe que les dépenses au chapitre « services extérieurs » s'élèvent à 46 000 euros :

- Sous-traitance du nettoyage de certains bâtiments communaux (AGENOR et Yves SEUX) : 25 000 euros
- Contrat avec OPUR pour l'entretien annuel du cimetière communal mais aussi pour déléguer l'entretien de certains espaces verts : 7 000 euros.
- Aménagement de l'espace vert de la rue du pont : 4 000 euros.
- Dépenses diverses : 10 000 euros.

Monsieur Olivier CADET expose que les charges de personnel sont de 412 635.64 euros en 2024 contre environ 376 000 euros en 2023. Il justifie que les charges sont en charges de personnel mais que les remboursements des indemnités sont comptabilisés en recette. Si on fait le calcul du décalage entre les deux montants, le coût réel du personnel est de 346 000 euros contre 339 000 euros en 2023.

Monsieur Olivier CADET expose que concernant les autres charges de gestion courante, ces dernières restent stables avec des indemnités des élus à 44 000 euros, le service incendie pour 51 000 euros (soit + 3 000 euros par rapport à 2023), la subvention au CCAS de 13 000 euros et un total également de 13 000 euros de subventions versées aux associations.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, Monsieur Olivier CADET précise qu'elles s'élèvent à 1 159 197.10 euros (contre 1 119 803.73 euros en 2023)

Recettes de fonctionnement	2023	2024	Explications de Monsieur CADET
Atténuation des charges	27 450.41 €	66 844.11 €	Correspond aux remboursements des absences maladies + aides contrats PEC
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 047.18 €	-	Travaux faits en régie et transféré en investissement

Prestation de service	34 821.80 €	42 763.85 €	Recettes cantine, ACM – Augmentation constante de la fréquentation depuis la réorganisation
Impôts et taxes	45 906.00 €	45 257.00 €	
Impositions directes	518 195.38 €	551 997.72 €	Augmentation de la base d'imposition / inflation
Dotations, subventions, participations	439 568.68 €	443 251.52 €	
Autres produits de gestion courante	16 029.48 €	9 082.90 €	En 2023, 9 k€ du SIRA pour la défense incendie
Produits exceptionnels	1 784.80 €	-	
TOTAL	1 119 803.73 €	1 159 197.10 €	

Monsieur Olivier CADET présente le bilan de la section de fonctionnement pour l'année 2024 :

Dépenses 2024	893 953.36 €
Recettes 2024	1 159 197.10 €
Excédents de l'année	265 243.74 €
Excédent cumulé antérieur	272 659.14 €
Transfert en section investissement (déc2024)	-
Excédent cumulé fin2024	537 902.88 €

Monsieur Olivier CADET résume en expliquant que la commune a des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 991 000 euros et des recettes réelles de fonctionnement d'un montant d'environ 1 159 000 euros, soit un ratio dépenses/recettes de 0.86 (« pour 1 euro qu'on encaisse, on dépense 86 cts »). Il précise que cela permet de générer des excédents pour les basculer ensuite en investissement.

Concernant **la section des investissements**, Monsieur Olivier CADET précise que **les dépenses** s'élèvent à 1 018 571.09 €, avec un reste à réaliser de 724 085.58 €.

Dépenses	Réalisé 2024	RAR 2025
040-Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	
041-Opérations patrimoniales	90 442,70	0,00
16-Emprunts et dettes assimilées	97 483,45	0,00
20-Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	11 958,00	50 442,60
2113-BPH Rivierette	1 948,80	0,00
21318- Solde du périscolaire	44 944,91	0,00
21318- Salle des Fêtes	648 850,60	632 197,59
21318- réparation toiture de la médiathèque	3 888,00	0,00
21318- Changement porte de la chaufferie salle de sports	2 503,00	0,00
2151 - Aménagement complémentaire de la Rivierette	22 098,55	0,00
2151 - Enfouissement réseau électrique SDF	48 774,96	8 824,81
2158-Divers équipements cabine tracteur, karcher, panneaux bas	19 818,34	0,00
2183-Matériel de bureau et matériel informatique école et péris	18 389,78	0,00
2184-mobilier Salle des Fêtes	150,00	19 584,20
2188-Vaisselle Salle des Fêtes		13 036,38
21-Immobilisations corporelles	811 366,94	673 642,98
2313-Constructions (écluse imp Rivierette)	7 320,00	0,00
23-Immobilisations en cours	7 320,00	0,00
TOTAL DEPENSES	1 018 571,09	724 085,58

Monsieur Olivier CADET explique :

- **041 Opérations patrimoniales** : investissements en cours (frais études) transférés dans le chapitre correspondant aux biens réalisés (bâtiment ou autre). Nous retrouvons la contrepartie en recettes.
- **020 - Immobilisations incorporelles** : sur 2024, réalisation du diagnostic de l'église. Le reste à réaliser correspond au diagnostic BPH pour la lutte contre les inondations et ruissellements (subv à hauteur de 80%).
- **021 - Immobilisations corporelles** : Réalisé sur 2024 : 811 K€ ; RAR 2025 : 674 K€
 - Solde du périscolaire avec l'installation d'un préau et la mise en place d'interphones
 - Salle des fêtes : 649 K€ payé sur 2024 et un reste à réaliser de 632 K€
 - Enfouissement du réseau électrique devant la SDF pour un total de 49 K€
- **023 - Immobilisations en cours** :
 - Remise en état de l'écluse impasse de la Rivierette détruite lors des inondations.

Concernant **les recettes d'investissement**, Monsieur Olivier CADET présente le tableau suivant :

Recettes	Réalisé 2024	RAR 2025
002- Excédent d'investissement capitalisé	431 297,13	
021-Virement de la section d'exploitation (recettes)		
024-Produits de cessions d'immo	0,00	
040-Opérations d'ordre de transfert entre section	4 392,46	
041-Opération patrimoniales	90 442,70	
10-Dotations, fonds divers et réserves	533 344,51	
Subvention Aménagement Rivierette	53 629,69	
Subvention Foyer Associatif / Buvette Foot	24 000,00	
Subvention bâtiment périscolaire	243 905,13	
Subvention salle des Fêtes	182 807,56	440 903,98
SYMPAC SUBV SEQUOIA	31 877,41	
DSEC 2024 Réfection des voiries	31 090,51	
FEAC 2024	85 909,78	
Audit énergétique bâtiments FDE	1 440,00	
13- Subventions d'investissements	654 660,08	440 903,98
1641- Emprunts en euro	0,20	
16- Emprunts et dettes assimilées	0,20	0,20
TOTAL RECETTES	1 714 137,08	440 904,18

- **002** – Excédent d'investissement reporté : 431 k€
- **010** – Dotations, fonds divers : 183 K€ de FCTVA et 350 K€ de transfert de la section de fonctionnement.
- **013** - Subventions d'investissements :
 - Solde Rivierette : 54 k€
 - Solde périscolaire : 24 k€
 - Foyer associatif : 24 k€
 - Salle de fêtes : 183 k€ sur 2024 et 441 k€ à recevoir sur 2025
 - 32 k€ subvention du SYMPAC pour la SDF (matériaux biosourcés et basse consommation)
 - 31 k€ du DSEC et 86 k€ du FAC : acomptes de subventions pour les travaux à réaliser suite aux inondations (voiries et autres)

Monsieur Olivier CADET présente un bilan de la section d'investissement :

Dépenses 2024 :	1 018 571,09
Recettes 2024 :	1 282 839,95
Excédent 2024 :	264 268,86
Report excédent antérieur :	431 297,13
Excédent cumulé :	695 565,99
Restes à Réaliser	724 085,58
Solde des Subventions à recevoir :	440 904,18
Subventions perçues par avance :	117 000,29
Solde après RAR et Solde subventions	295 384,30

Monsieur Olivier CADET explique que l'excédent cumulé à la fin de l'année 2024 est de 695 565.99 €, avec un reste à réaliser de 724 085.58 € et un solde de subventions à percevoir de 440 904.18 €. Sans tenir compte des subventions perçues par avance (travaux non réalisés notamment pour les inondations), l'excédent représente 295 384.30 €.

Monsieur Olivier CADET dresse un bilan général, regroupant fonctionnement et investissement, pour l'exercice 2024 :

Dépenses 2024 :	1 912 524,45
Recettes 2024 :	2 442 037,05
Excédent de l'année :	529 512,60
Excédent reportés :	703 956,27
Excédent cumulé :	1 233 468,87

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion (transmis par le Trésor public) et le compte administratif (établi par la Municipalité) doivent être identiques au centime près. Il ajoute que c'est ici le cas.

Monsieur Olivier CADET donne lecture du tableau suivant :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	431 297.13 €	272 659.14 €	703 956.27 €
	Réalisations	1 282 839.95 €	1 159 197.10 €	2 442 037.05 €
	Total	1 714 137.08 €	1 431 856.24 €	3 145 993.32 €
Dépenses	Déficit reporté	€	€	€
	Réalisations	1 018 571.09 €	893 953.36 €	1 912 524.45 €
	Total	1 018 571.09 €	893 953.36 €	1 912 524.45 €
Résultat propre de l'exercice		264 268.86 €	265 243.74 €	529 512.60 €
Résultat de clôture		695 565.99 €	537 902.88 €	1 233 468.87 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2024 établi par Monsieur Patrice DURIEZ et Monsieur Christophe VANHEREN, comptables du Trésor Public.

3) Vote du compte administratif 2024 et affectation des résultats

Délibérations afférentes : DEL 02-2025 et DEL 03-2025

Monsieur Olivier CADET donne lecture du tableau suivant :

- Fonctionnement

Résultat reporté	272 659.14 €
Dépenses	893 953.36 €
Recettes	1 159 197.10 €
Résultat de l'exercice :	265 243.74 €
Excédent cumulé :	537 902.88 €

- Investissement

Excédent reporté	431 297.13 €
Dépenses	1 018 571.09 €
Recettes	1 282 839.95 €
Résultat de l'exercice :	264 268.86 €
Excédent cumulé :	695 565.99 €

- Restes à réaliser

Dépenses	724 085.58 €
Recettes	-----
Besoin total de financement :	150 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté :	387 902.88 €

Monsieur le Maire précise que tous les éléments ont été donnés lors de la dernière commission « finances ». Il demande s'il y a des questions. Il demande aux élus s'ils souhaitent faire un vote global regroupant le fonctionnement et l'investissement ou s'ils préfèrent un vote séparé.

Monsieur le Maire proclame Madame Christiane GLORIAN présidente de séance.

Madame Christiane GLORIAN demande si les 724 k€ de restes à réaliser sont sur le total de l'investissement. Monsieur Olivier CADET lui répond que oui car il n'y a pas de RAR en fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que l'on attend encore un retour de l'État concernant la subvention pour la salle des fêtes, et pareil pour l'assurance qui pourrait donner plus d'argent dans la mesure où la salle a été améliorée, notamment en termes de sécurité et d'accessibilité.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Olivier CADET avait fait plusieurs projections jusqu'en 2026 et on constate à chaque fois que l'on revient aux 900 000 euros de 2021.

19h05 : Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Olivier CADET explique la différence de 28 519.59 € qui est un besoin de financement. C'est la différence entre le reste à réaliser et la trésorerie de la commune en investissement à l'heure actuelle. C'est-à-dire que c'est la somme qu'il manque pour tout solder à l'instant T. Il précise que cela n'est pas gênant puisqu'il y a eu la bascule de 150 000 euros en investissement.

Hors de la présence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, et sous la présidence de Madame Christiane GLORIAN, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif du budget communal 2025.

19h10 : Monsieur le Maire rentre et reprend la présidence de la séance. Il remercie Madame Christiane GLORIAN.

Monsieur le Maire propose de passer à l'affectation des résultats. Le tableau est présenté aux élus :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		622 659,14 €		431 297,13 €		1 053 956,27 €
Part affectée à l'investiss	350 000,00 €				350 000,00 €	
Opérations de l'exercice	893 953,36 €	1 159 197,10 €	1 018 571,09 €	1 282 839,95 €	1 912 524,45 €	2 442 037,05 €
TOTAUX	1 243 953,36 €	1 781 856,24 €	1 018 571,09 €	1 714 137,08 €	2 262 524,45 €	3 495 993,32 €
Résultat de clôture		537 902,88 €		695 565,99 €		1 233 468,87 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		724 085,58 €			
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		-28 519,59 €			
	Excédent total de financement					
2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.						
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,						
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,						
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement						
			150 000,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)		
			387 902,88 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)		

A l'unanimité, l'affectation des résultats est validée par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire revient sur les dépenses énergétiques et précise qu'avec Monsieur Patrick BRIEZ, ils sont en train de voir pour modifier le chauffage de la salle de sport et des vestiaires afin de réaliser des économies, car actuellement, c'est un gouffre financier énorme. Un bouton va être installé et il faudra appuyer pour déclencher le chauffage (système de minuteur). Concernant la grande salle, il y aura un minimum de chauffage afin de limiter le phénomène de condensation. Il en sera de même pour l'éclairage car souvent les lumières restent allumées.

Monsieur le Maire dit que les mesures peuvent sembler drastiques mais quand on voit le peu de considération que peuvent avoir les utilisateurs concernant ces économies-là.

Monsieur le Maire en profite pour préciser que concernant les panneaux solaires de la salle des fêtes, on est déjà en autoconsommation pour les bâtiments communaux. Il explique le principe du tarif jaune.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est maintenant nécessaire de travailler sur le dossier de revente de l'énergie à ENEDIS, ce qui nécessite la création d'une société de production. Il souligne que c'est un dossier compliqué et qu'il va missionner quelqu'un pour cela.

Monsieur le Maire précise qu'il faudrait réfléchir à l'ajout d'autres panneaux solaires, sur d'autres bâtiments, à des endroits stratégiques, pour arriver à une autoconsommation électrique complète. Il rappelle que les subventions pour ce type d'installation sont très encourageantes.

4) Présentation du budget prévisionnel concernant l'exercice 2025

Délibération afférente : néant

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier CADET qui présente les perspectives 2025 concernant le budget municipal :

Les dépenses de fonctionnement : 1.000 k€ (+ 107 k€)

011 – Charges à caractère général : 400 k€ (+ 92 k€)

- Des charges à caractère général en nette hausse avec une enveloppe conséquente consacrée à l'entretien des voiries (+50 k€) et l'étude du réseau pluvial 32 k€.
- Consommation énergétique : nous sommes restés sur la même base de dépenses malgré la mise en place des panneaux photovoltaïques afin de ne pas avoir de mauvaise surprise.
- Les autres postes de dépenses restent stables sur 2025

012 – Charges de personnel : 429 k€ (+ 16 k€)

- Année pleine pour le centre de loisirs en journée complète (8 k€)
- Un contrat PEC transformé en CDD en septembre
- Hausse de 3% de la cotisation employeur CNRACL (7k€)
- Voir la réorganisation du service périscolaire et nettoyage avec un retour attendu de Sylvie mais sous certaines conditions.

065 – Autres charges de gestion courante : 126 k€

Des charges de gestion courante stables dont les indemnités d'élus pour 45 k€, le service incendie 51 k€, des subventions au CCAS pour 13 k€ et aux associations de 13 k€.

066 – Les charges financières : 38 k€ contre 41 k€ en 2023

Prévoir un transfert de 150 k€ en section d'investissements, non réalisé en décembre 2024. Sur 2024, nous avons fait un transfert de dépenses du budget de fonctionnement au budget investissements.

Les recettes de fonctionnement : en attente des dotations de l'état

- Une prévision de recettes stable pour 2025 avec des impôts directs majorés de 1,7 %
- Des atténuations de charges à la baisse suivant la reprise ou non de Sylvie (+/- 25 k€)

Les recettes de fonctionnement : en attente des dotations de l'état

- Une prévision de recettes stable pour 2025 avec des impôts directs majorés de 1,7 %
- Des atténuations de charges à la baisse suivant la reprise ou non de Sylvie (+/- 25 k€)

Estimation des dépenses 2025 :	1 000,98
Estimation des recettes 2025 :	1 074,53
Estimation de l'excédent de l'année :	73,55
Excédent cumulé antérieur :	537,90
Transfert en section d'investissements	- 150,00
<i>Estimation de l'excédent cumulé fin 2025 :</i>	461,45

Un excédent de l'année 2025 estimé à 74 k€ (461 k€ en cumulé) avec un montant des dépenses au plus haut et des recettes au plus bas.

Monsieur Oliver CADET expose qu'il s'agit là d'une ébauche qui sera retravaillée avant le vote définitif du budget.

Monsieur le Maire précise que concernant les charges de personnel, le pire a été imaginé afin d'éviter les mauvaises surprises.

Concernant **les dépenses d'investissement**, Monsieur Olivier CADET présente le document suivant :

Des dépenses d'investissements estimées à 1.455 k€

- Remboursement des emprunts 100 k€
- RAR : 724 k€
- Solde du chantier de la Salle des Fêtes avec quelques aménagements supplémentaires (enrobé trottoir, déplacement des panneaux, ...) : 15 k€
- Rénovation voiries : rue Lannoy : +/- 350 k€ (subv déjà accordée)
- Aménagement muret bibliothèque + cours de l'école : 25 k€
- Lutte contre les inondations : achat de terrain + aménagements : 84 k€ (subv 80%)
- Etude AMI : 95 K€ (subv à 100%)
- Eclairage parking : 10 k€,
- Création DCE église, préfabriqué : 20 k€
- Divers informatique : 10 k€, déco Noël : 15 k€
- Laveuse + chariots SDF : 7.5 k€
- Rénovation énergétique école + mairie

Madame Christiane GLORIAN demande si pour la rue Lannoy, cela correspond aux subventions perçues suite aux inondations. Monsieur Olivier CADET répond affirmativement.

Monsieur le Maire précise avoir fait le point après les inondations avec un bureau d'étude mandaté par les services de l'État et il avait été constaté que le bout de la rue continué à se dégrader, des fossés sont complètement hors-services. De plus, suite à un ruissellement qui a duré dans le temps, l'eau s'est infiltrée en dessous de l'enrobée et l'a fait sauter. Il précise que les terrains sont encore gorgés d'eau et que le gel n'a pas aidé. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a encore des demandes de subventions qui sont parties AU département et à la Région.

Monsieur Olivier CADET précise que concernant le second muret de l'école, côté bibliothèque, ça a été mis en prévisionnel mais que rien n'est certain. Monsieur Anthony VALENTIN soulève le problème de l'affichage électoral qui se fait sur ce mur. Monsieur le Maire souligne que lors du Conseil d'école, les enseignantes se sont montrées favorables à la destruction du muret. Et que concernant les élections, le plus gros problème sera lors des élections européennes car il y a beaucoup de candidats.

Concernant **les recettes d'investissement**, Monsieur Olivier CADET présente le document suivant :

Des recettes d'investissements estimées à 1.927 k€

- Un excédent de 696 k€
- Transfert de la section de fonctionnement : 150 k€
- Un solde de subventions à percevoir de 441 k€ (salle des fêtes)
- Un FCTVA de 158 k€
- Des subventions déjà accordées pour les voiries 273 k€ (solde)
- L'achat et l'aménagement des terrains pour 67 k€
- Subvention étude ruissellements pour 48 k€
- Subvention étude AMI pour 95 k€

Madame Christiane GLORIAN demande s'il s'agit de subventions demandées ou accordées. Monsieur Olivier CADET répond qu'en dehors des achats de terrains, le reste est accordé.

Monsieur le Maire se dit très confiant car l'Agence de l'eau est clairement engagée dans ce projet, d'où sa présence déjà lors de la première réunion publique. Et cet engagement l'est au même titre pour le Département et la Région, d'ailleurs la Commission permanente de cette dernière a validé le principe. Concernant l'Agence de l'Eau, Monsieur le Maire ajoute avoir rencontré Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Préfet en charge des inondations et Monsieur Lemaire, chargée de mission à l'Agence de l'eau sur le secteur du Delta de l'Aa, et tous sont très engagés sur le projet et que c'est même eux qui ont sollicité le COCIT (Comité de Citoyens).

Récapitulatif de la section d'investissement en K€ :

Dépenses estimées 2025 :	631,18
Remboursement des Emprunts :	100,00
RAR 2024 :	724,09
Total dépenses 2025 :	1 455,26
Excédents antérieur :	695,57
Transfert excédent de fonctionnement :	150,00
Recettes estimées 2025 :	640,47
Solde des Subventions 2024 à recevoir :	440,90
Total recettes 2025 :	1 926,94
<i>Estimation des excédents fin 2025 :</i>	<i>471,68</i>

Monsieur le Maire souligne qu'il faut faire la différence entre une dette et un emprunt, car par rapport au premier, le second on peut le rembourser. Il dit que cela ne le gêne pas que la commune ait un emprunt dès lors qu'elle sait le rembourser. L'emprunt permet de conserver la trésorerie et de ne pas être coincé. La commune conserve ainsi son fonctionnement, dégage un excédent, et cela permet de ne pas étaler les travaux sur 15 ou 20 ans.

Monsieur Olivier CADET précise que la commune dispose de peu de ressources fiscales par habitant (382 €/hab), ce qui est inférieur à la moyenne départementale et à la moyenne nationale. Il ajoute que cela est compensé par les dotations.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de voter le budget 2025 aujourd'hui car on n'a pas encore connaissance des dotations de l'État. Il précise que s'il y a des besoins d'explication sur le budget, il est possible d'envoyer un mail à Monsieur Olivier CADET.

Il souligne que d'avoir déjà présenté le budget prévisionnel ce jour permettra à chacun de prendre le temps d'étudier les chiffres et que le budget sera voté lors de la prochaine réunion qui se tiendra très prochainement.

Monsieur Olivier CADET en profite pour faire un point sur le budget de la CCPO puisque la réunion vient d'avoir lieu. Il précise que tous les ans, ils les interpellent sur les résultats car il pense que les résultats ne sont pas aussi bons que la CCPO souhaite le faire croire à tout le monde. Pour 2024, en fonctionnement, il a été dépensé 9 551 000 euros sur un budget de 9 116 000 euros soit un déficit de 435 000 euros. Il souligne qu'à cela il faut ajouter les dotations aux amortissements, ce qui représente

alors un déficit de plus de 829 000 euros pour l'année 2024. Il souligne que Monsieur le Président de la CCPO dit que le budget est équilibré. Monsieur Olivier CADET confirme que oui, effectivement le budget est équilibré mais seulement grâce aux excédents. Il confirme un déficit de 829 000 euros pour l'année 2024 en illustrant avec les chiffres du budget de la CCPO. Pour lui, à la fin de l'année 2025, sur les 1 525 000 euros d'excédent, il ne restera que 530 000 euros ; ce qui laisse déjà présager qu'il sera impossible d'équilibrer le budget en 2026.

Monsieur le Maire dit que ce qui le perturbe dans cela, c'est que depuis le début Monsieur Olivier CADET alerte sur cette excroissance d'excédent. Il ajoute que tout ce que dit en réunion communautaire Monsieur Olivier CADET se révèle vrai aujourd'hui.

Monsieur le Maire rappelle qu'une dotation aux amortissements n'est pas une dotation qui vient de l'État, c'est une dotation pour les communes de plus de 2 000 habitants en lien par exemple avec l'achat d'un bâtiment par la commune qu'elle peut amortir sur maximum 40 ans. Donc plus la commune achète des bâtiments, plus cet amortissement s'accroît proportionnellement.

Monsieur le Maire précise que la CCPO a encore en projet de construire un nouveau bâtiment, sur un terrain déjà acheté, pour rassembler les services techniques dans un même lieu. De nouveau le coût du bâtiment est estimé à 4 millions d'euros, soit de nouveau 100 000 euros de dotation d'amortissement. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que l'ajout d'un nouveau bâtiment entraîne souvent la nécessité d'avoir plus de personnel, créant une nouvelle charge de fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle que l'on ne peut pas faire un emprunt pour combler un déficit en fonctionnement, cela est possible uniquement pour faire un investissement. Et il ne faut pas oublier que les intérêts sont compris dans les dépenses de fonctionnement, donc cette situation vient encore alourdir le compte de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise qu'on est là clairement dans une situation d'endettement, car ce qu'on pourrait appeler « le compte courant » est clairement déficitaire. La CCPO est dans l'incapacité de dégager un excédent financier pour pouvoir réinvestir derrière.

Monsieur Olivier CADET précise qu'en 2024, la CCPO a dépensé 729 000 euros de plus qu'en 2023.

Monsieur le Maire souligne que les années précédentes, la CCPO n'a jamais dit qu'elle était déficitaire.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Olivier CADET pour son suivi financier de la commune, mais aussi pour les conseils qu'il peut apporter à la CCPO même s'ils ne sont pas entendus. Il ajoute que les Andrésiens contribuent au déficit de la CCPO alors qu'ils ne bénéficient de rien.

5) Attribution de la maîtrise concernant la rénovation de l'église Saint Jean-Baptiste **Modification de l'ordre du jour : demande de subventions**

Délibération afférente : DEL 04-2025

Monsieur le Maire explique que suite à l'entretien qu'il a pu avoir avec Monsieur MARCY, directeur des services du département du Pas-de-Calais pour la partie en lien avec le patrimoine, il y a un changement de programme. C'est-à-dire qu'il propose de ne pas attribuer la maîtrise d'œuvre aujourd'hui mais de délibérer pour demander des subventions.

Monsieur le Maire explique que Monsieur MARCY a demandé de lancer la maîtrise d'œuvre mais celle-ci est d'un montant d'environ 20 000 euros pour l'ensemble des tranches. De plus, les demandes de subventions pourront se faire lorsque l'on aura le retour des devis des entreprises. Tenant compte que les accords de subventions mettent parfois une petite année à arriver, les devis ne seront plus bons et il faudra de nouveau consulter les entreprises.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subventions auprès du Département du Pas-de-Calais mais aussi auprès des autres Institutions comme la Région des Hauts-de-France et la

Fondation du Patrimoine, et d'inclure dans celle-ci l'ensemble des tranches en se basant sur l'estimation réalisée lors du diagnostic. Il ajoute que cela permettrait un début de travaux pour l'année 2026.

Monsieur le Maire précise que l'on va commencer par déposer une demande auprès du Département et qu'ensuite c'est eux qui vont nous orienter. Il ajoute que les subventions peuvent aller de 50% à 80%. Il souligne que c'est Monsieur MARCY qui a conseillé à la Commune d'étaler les travaux sur 3 tranches pour tenter d'obtenir le plus de subventions possibles.

Monsieur le Maire précise que la première tranche de travaux sera consacrée à la réfection de la toiture de l'église.

	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	TOTAL
Travaux concernés	Toiture (ardoises)	Maçonnerie	Travaux d'intérieur	
Coût des travaux	453 712.00	318 462.00	293 084.00	1 065 258.00
Aléas 5%	22 686.00	15 923.00	14 654.00	53 263.00
Coût de la Maitrise d'œuvre 7.5%	35 730.00	25 079.00	23 080.00	83 889.00
SPS 0.8%	3 811.00	2 675.00	2 462.00	8 948.00
Diagnostic amiante et plomb	3 000.00		2 500.00	5 500.00
Etude hydrogéologique		2 910.00		2 910.00
OPC 1%	4 764.00	3 344.00	3 077.00	11 185.00
Total HT	523 702.00	368 393.00	338 858.00	1 230 953.00 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de lui faire confiance pour la mise en œuvre du plan de financement prévisionnel sachant que les taux de subventions seront imposés par les Institutions. Il ajoute qu'il y aura peut-être des réponses pour le mois d'octobre, voir décembre.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des aides financières aussi élevées que possible dans le cadre du projet de restauration de l'église de la commune, auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et des Fondations œuvrant pour la préservation du patrimoine.

6) Validation de la numérotation des emplacements des concessions funéraires au cimetière

Délibération afférente : DEL 05-2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dorothee GUÉGAN qui a travaillé sur ce dossier. Il précise qu'elle a eu la lourde mission de faire un point sur le cimetière, et cela avant de réattribuer les concessions libérées lors des reprises. Monsieur le Maire précise que cette nouvelle numérotation ne va rien changer sur le terrain, c'est pour que tout soit carré dans le nouveau logiciel.

Madame Dorothee GUÉGAN explique qu'il y a quelques années, un contractuel a renuméroté les concessions mais sans aller au cimetière, d'où beaucoup de choses illogiques sur le terrain, par rapport aux allées. Elle précise que l'opération de reprise de concessions a été basée sur cet ancien plan et qu'il n'était pas possible de modifier la numérotation tout le temps de la procédure, sous peine de fausser celle-ci.

Madame Dorothee GUÉGAN explique que maintenant que l'informatisation du cimetière débute, il est nécessaire de travailler logiquement. La numérotation proposée aujourd'hui a été réalisée en s'appuyant sur la logique de terrain, malgré des emplacements parfois anarchiques. Elle précise que dans certaines sections, des numéros ont été volontairement « sautés » en prévision des monuments qui pourraient être détruits. Madame Dorothee GUÉGAN précise être allée plusieurs fois au cimetière pour garantir la fiabilité de cette nouvelle numérotation. Elle revient sur les concessions reprises c'est-à-dire celles qui seront réattribuées, celles qui deviendront ossuaires et celles qui seront restaurées pour être intégrées au patrimoine communal.

Monsieur Le Maire précise que l'informatisation du cimetière se fera dans le temps et que cette nouvelle numérotation permettra de mieux travailler dans la durée. Il ajoute que des concessions reprises ne pourront pas être réattribuées car soit elles sont mal positionnées, soit elles sont trop petites.

Monsieur Le Maire demande aux élus de valider cette nouvelle numérotation. Cette numérotation sera dès aujourd'hui celle de référence, qu'il conviendra d'utiliser.

Après en avoir délibéré et après s'être vu présenter le plan du cimetière comportant la nouvelle numérotation, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'acter comme nouvelle numérotation celle présentée ce jour.

7) Création d'une commission municipale éphémère pour l'attribution des concessions au cimetière

Délibération afférente : DEL 06-2025

Monsieur le Maire explique que l'attribution des places au cimetière est un sujet sensible car les gens sollicitent régulièrement la Municipalité pour obtenir un emplacement de concession bien précis, par rapport souvent à leur histoire familiale. Il n'est donc pas question de faire n'importe quoi dans le cadre de ces attributions. Monsieur le Maire pense que les emplacements libérés dans la partie ancienne du cimetière doivent avant tout revenir aux anciens Andréziens. Pour cela, il propose de créer une commission qui pourra débattre de toutes les demandes. Il faudra être le plus juste possible, pour satisfaire le plus de personnes possible.

Monsieur le Maire explique que l'information qu'une trentaine de places va être attribuée dans la partie ancienne du cimetière sera communiquée à la population, afin qu'ils puissent venir d'identifier en mairie. Il souligne que la commission sera éphémère et aura pour rôle de discuter calmement et avec pragmatisme, en faisant abstraction des noms. Seul l'argumentaire devra être pris en considération.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur la création d'une commission.

Monsieur le Maire lance un appel à candidature au sein des élus pour savoir qui souhaitent intégrer cette commission :

- Madame Christiane GLORIAN
- Monsieur Guy CANELLE
- Monsieur Christian LAPORTE

Madame Marie REYNOUDT demande si cette attribution sera faite en toute impartialité. Monsieur le Maire répond affirmativement. Il rappelle que cette attribution concernera uniquement la partie ancienne

du cimetière car en section 6, les attributions se font dans l'ordre.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de créer une commission éphémère pour l'attribution des concessions funéraires dans la partie ancienne du cimetière. Sont nommés membres de cette commission : CANELLE Guy, GLORIAN Christiane, LAPORTE Christian.

Monsieur le Maire explique qu'un tract sera déposé prochainement dans les boîtes aux lettres pour prévenir de la création de cette commission et de sa mission.

8) Demande de subvention (DETR et fonds vert) dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Délibération afférente : DEL 07-2025

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant en € HT	RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant en € HT
Travaux de rénovation énergétique MAIRIE	61 367.95	DETR (2025)	98 982.72
Travaux de rénovation énergétique ÉCOLE	240 062.93	FARDA + bonification	120 000.00
Travaux de rénovation énergétique MÉDIATHÈQUE	94 500.00	Fonds vert	97 761.99
		Participation communale	79 186.17
TOTAL	395 930.88	TOTAL	395 930.88

Monsieur le Maire précise que ces demandes de subventions n'engagent en rien la réalisation des travaux. Il ajoute que si des accords de subventions nous parviennent et qu'il est possible de lancer la pose des pompes à chaleur, on se posera la question de savoir si cela peut être fait sans déséquilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et d'autoriser Le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État dans le cadre du DETR et du Fonds vert, concernant les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Le reste à charge de la Municipalité sera de 20% minimum.

9) Demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant la semaine de la bienveillance

Délibération afférente : DEL 08-2025

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'organisation de la semaine de la bienveillance, il est possible d'obtenir une subvention de la Région des Hauts-de-France, avec le soutien de Madame Laurence CHARPENTIER.

Monsieur le Maire souligne que l'an passé la somme de 750 euros a été attribuée à la commune dans la cadre de cette manifestation, et que la même somme est sollicitée pour cette année. Il présente le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant en € TTC	RECETTES PRÉVISIONNELLES *	Montant en € TTC
Médailles + cordons	374.00 €	Subvention Conseil Régional	750.00 €
Fresque	2 560.00 €	Participation communale	2 374.00 €
Bus	90.00 €		
Goûters	100.00 €		
TOTAL	3 124.00 €	TOTAL	3 124.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser Le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 750.00 euros au titre du dispositif « Hauts-de-France en fêtes », mis en place par le Conseil régional des Hauts-de-France, dans le cadre du déroulement de la semaine de la bienveillance et du respect des différences (édition 2025) mais aussi de valider le plan de financement présenté ci-dessus.

10) Révision des modalités de prêt concernant la location de la salle des fêtes

Délibération afférente : DEL 09-2025

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation par mail a eu lieu sur ce sujet. Suite à la mise en location de la salle des fêtes, plusieurs questions se sont posées :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** :

- De ne pas autoriser la location de la salle des fêtes aux associations extérieures à la commune.
- D'autoriser le **prestataire de la sonorisation** (D-J) d'entrer dans la cour de l'école avec son véhicule afin de procéder au déchargement et au chargement de son matériel. Toutefois, il ne pourra pas rester stationner dans la cour lors de sa prestation.
- D'autoriser le prêt de la **pompe à bière** à titre gratuit et de fournir gracieusement le CO2 nécessaire à son fonctionnement.
- De permettre la location du **vidéoprojecteur** de la salle des fêtes et de son écran au tarif de 50 euros par location. Une caution de 500 euros sera exigée.
- D'imposer aux locataires de la salle des fêtes de payer un **forfait ménage obligatoire** pour un montant de 120 euros par location. Ce forfait sera à régler pour toutes les locations souscrites à compter du 19 mars 2025. Pour les locations souscrites avant le 19 mars 2025, le forfait ménage ne pourra être imposé aux locataires mais sera proposé.

Monsieur le Maire précise que c'est la Municipalité qui paiera elle-même une société extérieure pour le nettoyage de la salle. Il ajoute que cette augmentation de 120 euros ne s'appliquera pas aux personnes ayant déjà signé leurs conventions mais qu'elles devront nettoyer elles-mêmes la salle. Toutefois, elles auront toujours la possibilité de souscrire au forfait ménage de façon optionnelle.

Monsieur Le Maire expose également que de plus en plus, lors des locations, il est demandé l'autorisation pour faire intervenir une friagerie ambulante ou un Food truck. Il ajoute que cela pose le problème du stationnement du véhicule mais aussi de la mise en sécurité des consommateurs.

Monsieur La Maire propose de voter séparément le point pour autoriser ou non le stationnement d'un Food Truck ou d'une friagerie dans la cour de l'école car ce point ne fait pas l'unanimité. Il propose de faire un tour de table. Beaucoup d'élus se disent partagés.

Monsieur Stéphane RÉNIER précise être POUR laisser l'accès à la cour au véhicule du DJ mais pas pour une friagerie car il y aura des traces de gras. Monsieur le Maire souligne qu'ils devront faire une demande préalable, que l'occupation se limitera à un petit espace délimité, et qu'en cas de problème, c'est l'assurance du locataire qui prendra le relais.

Madame Mathilde VANHAECKE pense que de l'interdire va obliger le Food truck à se stationner sur la route et qu'il y a un risque d'accident pour les usagers. Et que même s'il n'y a pas de friagerie les gens iront quand même dans la cour pour fumer. Monsieur le Maire répond que sur ce point, il n'y a pas de problème car les gens fument devant la salle.

Monsieur Christian LAPORTE est d'accord pour permettre cet usage, tout en restant vigilant.

Monsieur Guy CANELLE serait d'accord pour accorder ce droit, pour des questions de sécurité, mais en installant des barrières démontables. Madame Christiane GLORIAN dit être d'accord.

Monsieur Anthony VALENTIN pense que ce type d'utilisation ne concernera que peu de monde. Monsieur le Maire dit qu'au contraire, il y a de plus en plus de demandes. Il rejoint ceux qui proposent de bien borner l'emplacement de la friagerie. Par contre, il dit avoir peur que les gens en profitent pour fumer en attendant leurs plats et qu'il y ait des mégots au sol dans la cour.

Madame Nathalie DUNE souligne que dans les conventions de prêt de la salle, il est clairement indiqué que les mégots doivent être ramassés.

Madame Christiane GLORIAN pense qu'une cour d'école doit rester propre, chose qu'elle dit défendre fermement, même si elle comprend également le désir des locataires d'installer une friagerie. Madame Marie REYNOUDT est d'accord avec elle, surtout sachant que la Municipalité a plein de projets pour embellir la cour de l'école. Elle émet l'idée d'installer une clôture provisoire afin de protéger les plantations de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE avec 11 voix POUR, 7 voix CONTRE et 1 voix CONTRE** d'autoriser le stationnement dans la cour de l'école d'une **friagerie ambulante ou d'un Food truck** lors d'une prestation réservée dans le cadre de la location de la salle des fêtes. Un emplacement pour le stationnement du véhicule sera délimité dans la cour par des barrières amovibles.

Le prestataire devra restituer les lieux conformément à l'état initial et prendre à sa seule charge financière une éventuelle remise en état.

Voix CONTRE : RÉNIER Stéphane

ABSTENTIONS : BLANQUART Frédéric, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, HENAULT Ludivine, RÉNIER Antoine, REYNOUDT Marie, VALENTIN Anthony,

11) Financement du feu d'artifice lors du week-end de la ducasse

Délibération afférente : DEL 10-2025

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Nathalie DUNE qui présente les deux prestations possibles dans le cadre du feu d'artifice organisée à la Saint Jean le samedi 21 juin 2025 au soir:

- La société EURODROP – Madame Nathalie DUNE précise que cette société fête ses 90 ans cette année et que pour la somme de 2 850 euros TTC, elle offre un plus gros bouquet final.
- La société WAGNON - Madame Nathalie DUNE précise qu'il s'agit du prestataire de l'an dernier, et qu'il propose un spectacle d'environ 12 minutes pour 2700 euros TTC.

Monsieur Guy CANELLE demande s'il est possible d'avoir de la musique pour ce prix-là. Monsieur le Maire répond que le prix d'un spectacle pyrotechnique n'est pas le même, qu'il faut compter 12 000 euros. Madame Nathalie DUNE dit que c'est possible de mettre de la musique car pour le même prix, la société EURODROP propose de fournir une clé USB en lien avec le thème.

Monsieur le Maire dit que la municipalité va probablement acquérir une sono mobile, qui servira pour les manifestations diverses.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie DUNE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** :

- D'autoriser Le Maire à organiser un feu d'artifice dans la commune le 21 juin 2025 dans le cadre de la fête de la Saint-Jean.
- D'autoriser Le Maire à accepter le devis de la société EURODROP pour un montant de 2 375.00 € HT (soit 2 850.00 € TTC) incluant la fourniture du matériel, la prestation et l'assurance.

12) Proposition de renouvellement des illuminations de Noël

Délibération afférente : DEL 11-2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie REYNOUDT qui rappelle que les documents ont été déposés sur le NAS. Elle explique avoir contacté trois commerciaux différents et que c'est la société DECOLUM qui a retenu son attention.

Madame Marie REYNOUDT précise que les décorations de Noël de la municipalité sont plus que vétustes. Elle rappelle qu'elles ont été achetées par Madame Nathalie LHOMME en 2018-2019.

Madame Marie REYNOUDT propose d'acquérir :

- 2 packs de 10 décorations à LED + 5 décorations rétroéclairées qui auront l'avantage d'être visibles de jour comme de nuit.
- 10 queues de comète pour mettre sur les lampadaires des résidences
- Guirlandes techni-glace en LED pour mettre sur les bâtiments du centre du village (mairie – école et périscolaire) -

Total de la dépense : environ 8 680 euros.

Madame Marie REYNOUDT précise que par rapport au budget attribué pour le renouvellement des illuminations, c'est cette proposition qui est la plus en adéquation. Elle ajoute que depuis qu'elle est conseillère, elle propose ce projet tous les ans car elle trouve que le village est fade pendant les fêtes.

Madame Christiane GLORIAN demande s'il y a une garantie. Madame Marie REYNOUDT répond qu'il y a quelque chose mais pas sur 10 ans.

Madame Marie REYNOUDT explique que la rénovation des décorations actuelles coûterait plus cher que cet achat et que les supports sont fournis avec les décorations. De plus, elle ajoute qu'il y a des télécommandes pour changer les couleurs.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie REYNOUDT, conseillère municipale en charge de ce dossier, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur Le Maire à accepter les devis de la société **DECOLUM** soit :

- 2 éco-pack (soit 20 décors LED et 10 décors rétro réfléchissants) pour un montant de **6 250.00 € HT** soit 7 500.00 € TTC.
- 10 queues de comètes pour un montant de **1 390 .00 € HT** soit 1 668.00 € TTC.
- 10 guirlandes techniglace LED pour un montant de **680.00 € HT** soit 852.00 € TTC

Monsieur le Maire précise que les dépenses présentées ci-après seront inscrites en fonctionnement et non en investissement.

Madame Marie REYNOUDT ajoute que pour Noël, il sera également acheté des boules de Noël en PVC, à gonfler, à 19 euros pièce, qui seront accrochées pour faire plaisir aux enfants.

Monsieur le Maire explique avoir également demandé à Madame Marie REYNOUDT de faire une proposition pour décorer le village le reste de l'année. Cette dernière dit avoir sélectionné des décors à peindre. Cela fera en plus une activité pour les enfants du village.

13) Proposition d'achat de tables de ping-pong

Délibération afférente : DEL 12-2025

Monsieur le Maire explique que le club de tennis de table est une association dynamique, qui compte maintenant une quarantaine de licenciés. Toutefois, pour pouvoir évoluer, les dirigeants sont obligés de louer des tables de ping-pong, cela impactant leur budget. De ce fait, ils ont demandé si la Municipalité pouvait leur fournir une aide financière afin d'acheter 3 tables de ping-pong homologuées.

Monsieur le Maire se dit favorable à cette achat car des associations ont déjà reçu des aides exceptionnelles, mais le tennis de table n'a encore jamais rien demandé. Il présente un devis de DECATHLON d'un montant de 2 937.48 euros pour cet achat. Monsieur Olivier CADET acquiesce.

Monsieur le Maire dit être déjà allé à la rencontre de ce club à plusieurs reprises, et que l'ambiance y est très simple et conviviale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser Le Maire à accepter le devis de la société DECATHLON et ainsi de permettre l'achat de 3 tables de tennis de table de compétition 740 ITTF bleu (modèle CORNILLE), pour un montant total de 2 937.48 € HT (soit 3 524.97 € TTC).

Monsieur le Maire souligne que Monsieur Olivier CADET a inscrit cette dépense au budget prévisionnel de l'année 2025.

14) Proposition de signature de la convention modifiée relative à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) auprès du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Délibération afférente : DEL 13-2025

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de poursuivre son conventionnement avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais dans le cadre de la Médiation Préalable Obligatoire et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

15) Proposition de signature de la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés auprès du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Délibération afférente : DEL 14-2025

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit, grâce au Centre De Gestion du Pas-de-Calais, de pouvoir accéder à une plateforme de dématérialisation pour pouvoir faire des commandes. Cela permettrait d'avoir un plus grand panel de devis. Il ajoute qu'il s'agit d'un service gratuit mais qu'il est nécessaire de délibérer pour y avoir accès.

Monsieur Le Maire propose d'adhérer à cette plateforme de dématérialisation et sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer la convention inhérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de conventionner avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais dans le cadre de l'adhésion à une plateforme de dématérialisation de la commande publique ainsi qu'à ses services associés, et d'autoriser Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

16) Proposition de signature de la convention modifiée du service mutualisé pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'Application du Droit des Sols (ADS)

Délibération afférente : DEL 15-2025

Monsieur le Maire explique que depuis longtemps déjà la commune a confié à la CCPO l'instruction de ses actes d'urbanisme. Suite à la dématérialisation et à l'évolution de la réglementation, il est nécessaire de signer une convention modifiée.

Monsieur le Maire donne lecture de l'évolution tarifaire :

Type d'acte	SIGLE	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Certificat d'urbanisme informatif	CUa	35	30
Certificat d'urbanisme opérationnel	CUb	70	70
Déclaration préalable	DP	125	125
Permis de construire	PC	175	175
Permis de démolir	PD	140	70
Permis d'aménager	PA	210	250

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant à la commune d'Andres de disposer des compétences du service instructeur mutualisé de la CCPO pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols (ADS). Ladite convention sera annexée à la présente délibération.

17) Renouvellement de l'adhésion à l'association « Gamins exceptionnels »

Délibération afférente : DEL 16-2025

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'association « GAMINS EXCEPTIONNELS », organisme qui favorise l'inclusion des enfants porteurs de handicaps.

Il rappelle que le conventionnement est de 0.03 €/habitants et qu'il faut également régler une adhésion de 80 euros par structure souhaitant bénéficier des services de l'association. Il précise que pour l'année 2024, le coût de l'adhésion était de 126.86 euros.

Monsieur le Maire souligne l'importance de sensibiliser les enfants aux handicaps dans les écoles afin de limiter les stigmatisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat et d'adhérer pour l'année 2025 à l'association « GAMINS EXCEPTIONNELS ».

18) Adhésion à Ciné ligue Hauts-de-France

Délibération afférente : DEL 17-2025

Monsieur le Maire précise que la convention Cinéligue est disponible sur le NAS des élus, que le coût de l'adhésion est sensiblement le même qu'avant, soit 265 euros. Toutefois, il rappelle que si le nombre d'entrées n'est pas atteint, c'est à la Municipalité de payer la différence. Il dit se souvenir que la Commune avait réglé la somme d'environ 400 euros du temps du mandat de Monsieur BENEDETTI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention pour l'année 2025 avec l'association « CINÉLIGUE Hauts-de-France ».

Monsieur le Maire précise que la première diffusion aura lieu mardi prochain à 18h30 et qu'il s'agit du film « un p'tit truc en plus ».

19) Dotation de matériel de la CCPO à la commune d'Andres

Délibération afférente : DEL 18-2025

Monsieur le Maire explique que la CCPO a fait don à la CCPO d'un chapiteau de 12m/5m et qu'il convient d'accepter cette donation de matériel par le biais d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'accepter la donation d'un chapiteau (5x12m) par la Communauté de Communes Pays d'Opale à la commune d'Andres à titre gratuit et définitif.

20) Consultation de la population dans le cadre des « zones d'accélération » des énergies renouvelables

Délibération afférente : DEL 19-2025

Monsieur le Maire propose ce soir de ne pas débattre sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) mais d'ouvrir le sujet à la population pour lui permettre d'en débattre. Il ajoute que cela permettra non seulement de gagner du temps mais également d'écouter l'avis des habitants qui se sentent concernés de plus en plus par ce type de sujet (éolien, panneaux solaires...).

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour lancer la phase de concertation avec la population, expliquant que cette démarche sera plus démocratique.

Madame Christiane GLORIAN demande sous quelle forme sera questionnée la population. Monsieur le Maire précise qu'il permettra le débat sous forme d'une réunion publique.

Monsieur le Maire souligne que prendre cette délibération lui permettra de gagner du temps et ainsi mieux se renseigner.

Monsieur Anthony VALENTIN précise que, pour lui, déterminer une zone ne veut pas dire donner une autorisation, qu'il n'y a pas d'obligation de réalisation après. Monsieur le Maire répond qu'il faut être prudent car il a déjà trois entreprises qui le sollicitent pour installer de l'éolien sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'ouvrir la concertation à la population sous forme de réunion publique concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables.

21) Demande de subvention dans le cadre du projet de réhabilitation d'une salle de classe en salle d'art

Délibération afférente : DEL 20-2025

Monsieur le Maire explique que suite à la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée, les enseignants souhaitent avoir une salle d'art (peinture, musique...). Cela a été demandé sur le rapport d'évaluation de l'école. Il ajoute que pour y faire de la musique, il est nécessaire de ré isoler les murs. Cela permettra de remettre une pièce en état dans sa globalité, et d'ensuite continuer avec les autres pièces.

Madame Christiane GLORIAN dit avoir pensé que la classe ULIS pourrait intégrer cette salle. Monsieur le Maire précise que l'enseignante de la classe ULIS, qui ne comporte que 12 élèves, préfère rester dans sa salle actuelle car c'est comme un cocon et elle s'y sent bien. Il ajoute que la salle d'art servira pour l'ensemble des élèves de l'école.

Madame Christiane GLORIAN soulève que comme l'école ne dispose pas de dortoir, elle y aurait plus vu la création d'un dortoir. Elle rappelle qu'actuellement les enfants dorment dans la salle de jeux et que cela lui semble prioritaire.

Monsieur le Maire lui répond entendre ces arguments, qu'il a soulevé également. Toutefois, avec la fermeture de classe, les élèves seront un peu plus nombreux dans les classes et le fait de créer une salle d'art va permettre de dégager de l'espace dans les classes actuelles puisque tout le matériel d'art y sera regroupé.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un souhait des enseignants. Il dit avoir fait quelques premiers devis et que le coût de cette salle s'élève à environ 20 000 euros TTC. Il ajoute qu'il doit être possible d'aller chercher quelques petites subventions pour aider au financement de ce projet.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour lui permettre d'aller chercher des

subventions auprès des Institutions pouvant financer ce type de projet mais aussi de l'autoriser à bâtir le plan de financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et du Conseil Régional des Hauts-de-France afin de permettre la réhabilitation d'une salle de classe en salle d'art.

22) Renouvellement du test pour les vacances scolaires du mois d'avril 2025 dans le cadre de la modification du rythme de l'accueil de loisirs (journée complète)

Délibération afférente : DEL 21-2025

Monsieur le Maire explique que lors de l'accueil de loisirs du mois de février, 75 enfants ont été accueillis, dont un groupe complet de collégien. Il ajoute que beaucoup d'enfants restent manger le midi et que de ce fait, l'acquisition de micro-ondes supplémentaires a été effectuées.

Monsieur le Maire souligne que cela confirme le test de passer en journée complète car le taux de fréquentation est en hausse.

Monsieur le Maire propose de continuer le test sur la prochaine période d'accueil de loisirs, soit au mois de février, afin que celui-ci ait duré une année complète. Il conviendra de délibérer à nouveau au mois de septembre pour passer définitivement en journée complète pour la session d'octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** cette proposition.

23) Communiqué du Maire

- Monsieur le Maire communique sur la réunion publique de la rue Lannoy : il précise que cette réunion a été un peu mouvementée. L'idée du sens unique n'a pas été retenu, mais pas à l'unanimité car ceux qui étaient POUR n'ont pas osé parlé mais se sont manifestés après. Il précise qu'en terme de rénovation, ce qui a été proposé est quelque chose de très simple : réfection des enrobés, accotements, refuges, quelques emplacements de parking, réseau d'eau pluviale par endroit. Monsieur le Maire précise qu'il y aura également des refuges de créés sur la seconde partie de la route ou il y a les pâtures. Il ajoute que certaines personnes demandaient le renforcement en palplanches.
Sur ce point, Monsieur Olivier CADET précise que des devis ont été demandés pour montrer que ce n'est financièrement pas possible. Monsieur le Maire souligne que les palplanches reviennent à 120 euros/ml.
Monsieur le Maire résume que dans l'ensemble la réunion publique s'est quand même bien déroulée et que maintenant la Municipalité va revenir vers les riverains avec des devis.
- Monsieur le Maire informe les élus que concernant la chapelle de la route de Guînes, la signature est prévue le 28 mars 2025. Il rappelle les engagements de la commune en échange de ce don à la Commune.
Monsieur Christian LAPORTE demande qui va entretenir le lieu. Monsieur le Maire lui répond que c'est encore à voir mais qu'il faut savoir que l'AFAPEI propose ce type de service. Il ajoute que l'idée est de bien dégager les arbres présents à l'arrière du terrain pour laisser passer le soleil.

- Monsieur le Maire précise qu'une fresque va être réalisée dans la salle de sport à partir de demain. Le thème en sera l'inclusion et la mixité. Il ajoute que tous les enfants de l'école vont participer à sa réalisation en présence de l'artiste. Le projet sera également ouvert à la population.
- Dans le cadre de la semaine de la bienveillance, qui débute la semaine prochaine, Monsieur le Maire explique que l'école a lancé un beau projet. Beaucoup d'établissements (IME) vont participer et les enfants de l'école vont partager des activités sportives avec des enfants en situation de handicap. Des sensibilisations à l'empathie sont également prévues. Monsieur le Maire ajoute que le 22 mars, une soirée caritative est organisée en faveur de la petite Zély (association le sourire de Zély) : 160 personnes sont attendues. Monsieur le Maire explique que le 30 mars aura lieu la première édition de « Andr'aide » en faveur d'une autre association, « Aëla notre guerrière ». Tous les bénéfices seront intégralement reversés à cette association. Monsieur Anthony VALENTIN précise qu'il y a déjà plus de 200 inscrits. Monsieur le Maire explique qu'un arrêté de circulation va être pris et que beaucoup de rues seront fermées à la circulation ce jour-là. Monsieur le Maire précise qu'une soirée organisée par les associations sportives est aussi prévue le 28 mars à la salle de sport (stands). Cette dernière est proposée aux licenciés des associations concernées mais c'est également ouvert à tous.

24) Questions diverses

Question de Monsieur Guy CANELLE : Y avait-il des activités d'organisées au préfabriqué ce dimanche ? Il explique avoir constaté que des enfants jouaient dans la cour et qu'à un moment ils étaient tous montés sur le matériel qui est stocké à cet endroit. Il ajoute être intervenu et qu'ils se sont tous sauvés. Il demande si le week-end la cour ne peut pas être fermée au public.

Réponse de Monsieur le Maire : le problème est que la cour du préfabriqué sert de parking pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire en profite pour informer les élus que dans les mois à venir, une délibération sera proposée afin d'établir un avant-projet pour la destruction et la reconstruction de ce bâtiment dont l'état se dégrade de plus en plus. Lorsque ce projet sera terminé, il est prévu d'améliorer toute cette zone.

Monsieur le Maire ajoute qu'actuellement est étudié la possibilité de construire un petit local de stockage derrière la salle de sport, au niveau de la chaufferie, afin de libérer au plus le préau (mise en sécurité des tracteurs...).

Question de Monsieur Christian LAPORTE : quand seront coupés les sapins au niveau de la salle de sport ?

Réponse de Monsieur le Maire : il faudra les arracher mais comme on ne pourra pas laisser comme ça, il faudra voir ce qu'il est possible de faire.

Question de Monsieur Guy CANELLE : Une voiture (Peugeot 306 grise) est stationnée en permanence sur le trottoir et gêne le passage des piétons. Est-il possible de demander au propriétaire de la décaler de quelques mètres.

Réponse de Monsieur le Maire : Monsieur le Maire dit qu'il pense savoir à qui appartient ce véhicule.

Clôture de la séance à 21H10.